

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/042

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### MOTION SUR L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DU SECTEUR « BRETEUIL »

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.151-6 et suivants et L.153-36 et suivants,

**VU** le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles de mouvements de terrains liés aux anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées approuvé le 20 mars 2007,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 janvier 2020, et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

**VU** l'OAP de secteur à échelle communale « Breteuil » sur notre territoire,

**CONSIDERANT** que cette OAP « Breteuil » est située face à l'école maternelle des Sables, sur un terrain d'environ 2 ha, et qu'elle prévoit entre autre la construction de 63 logements/ha et la création d'une voie de desserte,

**CONSIDERANT TOUT D'ABORD** que cette OAP participe à l'artificialisation des sols par son urbanisation presque totale du terrain, notamment par la construction de plus de 120 logements, ce

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-042  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717

qui va à l'encontre de la préservation des espaces naturels, la lutte contre l'étalement urbain et le respect de la biodiversité existante,

**CONSIDERANT ENSUITE** que le terrain d'assiette de cette OAP est classé en zone 1AUDa et contiguë à de grands terrains classés en zone Naturelle au Nord et à l'Est, pour certains largement boisés,

**CONSIDERANT** que l'orientation vise la construction d'un habitat intermédiaire et de petits collectifs en partie Est du terrain, en limite avec la zone Naturelle et boisée, marquant ainsi une rupture franche avec le caractère naturel et boisé alentour, sans transition possible entre les espaces naturels et urbains,

**CONSIDERANT** par ailleurs que toute construction va à l'encontre des paysages et du Belvédère n° 91 de l'OAP « Trame Verte et Bleu et Belvédère » et serait contraire à la philosophie de la partie « Ville paysage » du PADD,

**CONSIDERANT EGALEMENT** que le hameau de Breteuil est largement couvert par la zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles de mouvements de terrains liés à anciennes carrières souterraines de gypse abandonnées, et qu'une partie des constructions est prévue en zone bleue de ce PPRN, sans prise en compte de la vulnérabilité du site,

**CONSIDERANT PAR AILLEURS** que le nombre important de logements imposés par cette OAP entraîne une grande augmentation du trafic routier en bordure et sur la rue de Breteuil, voie communale à double sens et seul accès possible à l'ensemble des constructions, face à l'école maternelle des Sables,

**CONSIDERANT AU SURPLUS** l'existence d'un Emplacement Réservé (ER) n° VIS5 en bordure avec la rue de Breteuil, dont la destination est la « création de stationnement dont parking à vélos », au bénéfice de l'école maternelle des Sables,

**CONSIDERANT** aussi que ce hameau est constitué de nombreux chemins parfois très étroits sans trottoir, ne pouvant supporter un trafic routier supplémentaire, et que la multiplication du trafic va aggraver la vulnérabilité des piétons, promeneurs et cavaliers, très fréquents dans ce quartier,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**EST FAVORABLE** à la suppression de l'OAP de secteur « Breteuil » tout en maintenant l'ER n° VIS5

**SOUHAITE** que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise procède à la modification du PLUi en vue de cette suppression,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-042  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200717